

Communauté de
Communes des Portes
de Romilly-sur-Seine
9 bis Place des Martyrs
pour la Libération
10100 ROMILLY-SUR-SEINE

Ouverture au public
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. 03 25 39 53 56
cc.portesderomilly@ccprsf.fr
www.ccprsf.fr



CONSIGNES A ADOPTER POUR LA COLLECTE DES RECYCLABLES

- > Les sacs jaunes sont à retirer à l'accueil de la Communauté de Communes.
- > Les sacs jaunes contenant des déchets non recyclables ne seront pas collectés.
- > Les sacs jaunes et les cartons (pliés et ficelés) pourront être déposés à même le sol. Tout autre déchet (ou sacs noirs) au sol ne sera pas collecté.

extrait du règlement des collectes
délibération du 31/05/2011 N°11.58

CONSIGNES A ADOPTER POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Déchèterie
Intercommunale

49 rue Milford Haven
10100 ROMILLY-SUR-SEINE

Ouverture au public
le lundi, mercredi et vendredi de
9h à 12h et de 14h30 à 18h
le mardi et jeudi de 14h30 à 18h
le samedi de 9h à 18h
le dimanche de 9h à 12h

Tél. 03 25 39 67 72
www.ccprs.fr



- > Les bacs à ordures ménagères et les sacs jaunes sont à présenter en bord de voie publique le jour de la collecte pour 5h du matin et à rentrer avant 19h.
- > Seuls les bacs mis à disposition par la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine seront collectés.
- > Les bacs à ordures ménagères contenant des déchets non conformes ou valorisables ne seront pas collectés.
 - > Les bacs sont à maintenir en bon état de propreté.
 - > La modification du nombre de personnes dans le foyer doit être signalée afin d'adapter le volume du bac.